



Comment fonctionne la rente enfant ?

Dernière mise à jour le : 30 Septembre 2021



Le régime obligatoire de prévoyance de la CAVEC s'adresse aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes exerçant leur activité selon le régime TNS. Il couvre les risques d'invalidité, de décès et d'incapacité, avec des cotisations différenciées par tranche de revenus et la possibilité de cotiser dans la tranche supérieure. La rente enfant est une des protections de votre régime prévoyance.

Aujourd'hui, la prévoyance CAVEC est très attractive, proposant une protection efficace des proches de l'affilié en cas d'accident de la vie, à un niveau de cotisation accessible. Elle est aussi l'une des plus justes, avec comme en retraite complémentaire un système de cotisation différenciée par classe de revenus - 4 classes au total - et la possibilité pour un affilié de cotiser dans la classe immédiatement supérieure s'il souhaite augmenter ses garanties.

Le régime de prévoyance conçu par la CAVEC offre notamment une rente aux enfants, qui s'ajoute au capital en cas de décès de l'assuré. D'un montant variable en fonction de la classe de cotisation, de 3 528 € par an en classe 1 à 14 112 € par an en classe 4, cette rente est versée à chaque enfant jusqu'à ses 25 ans, sans aucune condition relative à la poursuite de ses études.

Le tableau ci-dessous présente votre couverture prévoyance en 2021, en fonction de vos revenus 2020 (vous pouvez choisir d'opter pour la classe immédiatement supérieure) :

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Revenus 2020	Jusqu'à 16 190 €	Jusqu'à 44 790 €	Jusqu'à 79 040 €	Au-delà de 79 040 €
Montant annuel de la cotisation	288 €	396 €	612 €	828 €
Montant du capital-décès	62 265 €	83 020 €	166 040 €	249 060 €
Montant annuel de la rente enfant jusqu'à 25 ans	3 558 €	4 744 €	9 488 €	14 232 €
Montant annuel de la pension invalidité (100 %)	10 674 €	14 232 €	28 464 €	42 696 €
Montant des indemnités journalières	90 €	90 €	90 €	90 €

(1) En cas d'invalidité à 100 %. Le montant de la pension est proportionnel au taux d'invalidité, pour un taux compris entre 66% et 100%.



[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités

- [Du 17 novembre au 10 décembre 2021, la Cavec réalise une enquête de satisfaction par téléphone afin de recueillir votre opinion](#)
- 16 Novembre 2021
- [Inscrivez-vous à notre webinaire Retraite & Prévoyance le lundi 15 novembre de 18h à 19h](#)
- 26 Octobre 2021
- [Vous avez souscrit un contrat de rachat ? Votre appel de rachat 2021 est disponible sur votre espace Ma Cavec en ligne](#)
- 14 Octobre 2021
- [Découvrez le troisième numéro d'Histoires d'avenir, la newsletter de la Cavec](#)
- 21 Octobre 2021
- [Réserves, notre placement pour l'avenir](#)
- 04 Octobre 2021

[+ d'actu](#)